

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) répond aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS), dans le cadre de la circulaire ministérielle SG/2018/256 du 22 novembre 2018 de la stratégie nationale autisme / TND 2018-2022.

Elle garantit à l'enfant le respect de ses droits et des libertés individuelles (article L311-4 du code de l'action sociale et des familles).

C'est un service public financé par l'ARS et la Sécurité sociale. Tout acte est pris en charge à 100%.

NOS PARTENAIRES

- l'ARS Hauts-de-France
- l'Assurance Maladie
- le CHU Amiens-Picardie
- les structures de niveau 2 signataires de la convention constitutive
- les médecins de 1^{ère} ligne
- les professionnels libéraux ayant contractualisé
- les acteurs de santé et les professionnels de la petite enfance



L'ÉQUIPE DE COORDINATION

Pédiatre Coordinateur :
Docteur Anaïs SIMONNOT

Puéricultrice Coordinatrice :
Anne- Sophie MARCHAND

Secrétaire :
Sonia LENOIR

DES QUESTIONS ?

L'équipe de la Plateforme de Coordination et d'Orientation se tient à votre disposition pour répondre à vos questions du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 :

Secrétaire : 03 22 08 76 98

Puéricultrice : 03 22 08 76 97

pco.tnd@chu-amiens.fr

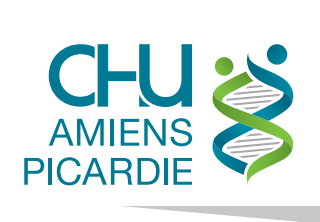
La Plateforme de Coordination et d'Orientation du CHU Amiens-Picardie est située :

CHU Amiens-Picardie - Site Nord
Place Victor Pauchet
Bâtiment de santé publique
Entrée n°20 (1^{er} étage)
80054 Amiens

Ligne de bus Ametis N°6 : arrêt Hôpital Nord

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE

www.chu-amiens.fr/professionnels/pco



Plateforme de Coordination et d'Orientation des enfants présentant des troubles du neuro-développement (PCO)



CHU Amiens-Picardie
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
Site Nord

QU'EST-CE QUE LA PCO ?

La Plateforme de Coordination et d'Orientation des enfants présentant des **troubles du neuro-développement** (PCO) est un dispositif associant **équipe de coordination** et **différentes structures** intervenant auprès de l'enfant présentant des **Troubles du Neuro-Développement** (TND).

POUR QUI ?

La PCO s'adresse :

Aux **enfants de moins de 7 ans** présentant des **TND** et domiciliés dans le **département de la Somme** et **ne percevant pas l'AAEH**.

COMMENT VOUS SOLLICITER ?

Pour solliciter la PCO, il faut :

Être adressé **par un médecin** grâce à un **questionnaire de repérage** disponible sur le site du CHU Amiens-Picardie :

www.chu-amiens.fr/professionnels/pco

POURQUOI ?

La PCO permet de :

- faciliter l'**accès aux bilans** et/ou **aux diagnostics**
- favoriser les **interventions précoces** sans attendre le diagnostic
- **coordonner** le parcours de l'enfant
- permettre l'**accès au « forfait précoce »**

LES TND, C'EST QUOI ?

Les TND sont des troubles qui apparaissent **dès l'enfance** et perturbent le **développement global**.

Cela regroupe les troubles :

- cognitifs
- du langage
- de coordination
- d'apprentissage
- des interactions sociales

LE MÉDECIN ADRESSEUR

Le médecin adresseur devient le **médecin référent** du parcours, il restera informé de la **prise en charge de l'enfant** et sera invité à **participer aux temps d'échanges** avec les professionnels.

LE « FORFAIT PRÉCOCE »

Le « forfait précoce » est **financé par la CPAM pendant un an** pour **couvrir les prises en charges** de professionnels non conventionnés (psychomotricien, ergothérapeute et psychologue) qui ont contractualisé avec la PCO.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE

L'équipe de coordination reste à disposition de la famille pour **l'accompagner dans les démarches tout au long du parcours** (1 an).

L'orientation proposée à la famille respectera les souhaits exprimés par celle-ci.